



ANNONCES PAROISSIALES

DU 29 AU 5 AVRIL 2020

PAROISSE BON PASTEUR

Dimanche 29 Mars : **5ème Dimanche de Carême, Evangile de la résurrection De Lazare.**

10H30 : rendez vous avec notre évêque pour la messe retransmise sur le site : diocèse de Rodez

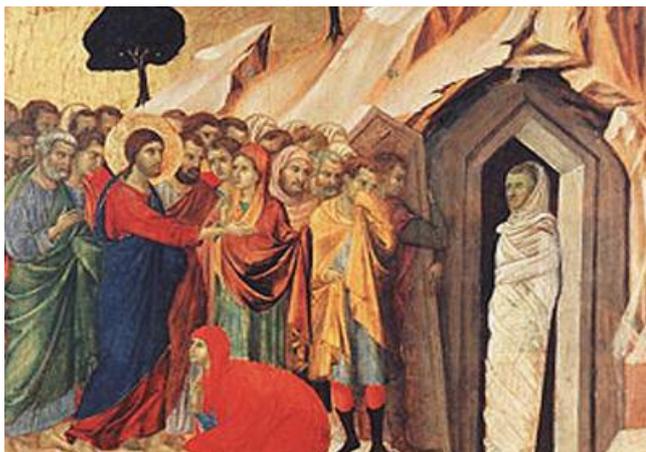
de l'Évangile de Jésus Christ selon saint Jean (11, 1-45) :

...les deux sœurs envoyèrent dire à Jésus : « Seigneur, celui que tu aimes est malade. »... En apprenant cela, Jésus dit : « Cette maladie ne conduit pas à la mort, elle est pour la gloire de Dieu, afin que par elle le Fils de Dieu soit glorifié. » Jésus aimait Marthe et sa sœur, ainsi que Lazare... il ajouta : « Lazare, notre ami, s'est endormi ; mais je vais aller le tirer de ce sommeil. »... « Lazare est mort, et je me réjouis de n'avoir pas été là, à cause de vous, pour que vous croyiez. Mais allons auprès de lui ! » ...À son arrivée, Jésus trouva Lazare au tombeau depuis quatre jours déjà. Marthe dit à Jésus : « Seigneur, si tu avais été ici, mon frère ne serait pas mort. Mais maintenant encore, je le sais, tout ce que tu demanderas à Dieu, Dieu te l'accordera. »... Jésus lui dit : « Ton frère ressuscitera. » Marthe reprit : « Je sais qu'il ressuscitera à la résurrection, au dernier jour. » Jésus lui dit : « Moi, je suis la résurrection et la vie. Celui qui croit en moi, même s'il meurt, vivra ; quiconque vit et croit en moi ne mourra jamais. Crois-tu cela ? » ...

Dans la lumière de cet Evangile dont je ne donne ici que quelques extraits je dois rappeler que la célébration des obsèques religieuses est possible selon les directives de notre premier ministre avec un rassemblement autorisé de 20 personnes y compris la personne de l'équipe de deuil qui conduira les obsèques. Je rappelle le communiqué de notre évêque : - **Les funérailles peuvent être célébrées dans les églises, l'assemblée** devant être inférieure à 20 personnes, sous réserve du respect des consignes en vigueur (distance d'un mètre entre deux personnes, gestes barrière...)

- Si, en accord avec la famille, il semble préférable de vivre un temps de recueillement au cimetière, cela peut être envisagé, à condition d'un accompagnement par un membre du service des funérailles ou par un prêtre.

Dans l'un ou l'autre cas il me semble indispensable que l'Église par ses membres, laïcs ou prêtres, continue à accompagner cette étape. Pour les funérailles religieuses prendre contact avec la paroisse (Tél. :0565981050). **Ne privons pas les familles de ce soutien !!!**



BONNE SEMAINE A TOUS,

5ème DIMANCHE DE CARÊME

29 MARS 2020

**« CELUI QUI CROIT EN MOI
NE MOURRA JAMAIS
DIT LE SEIGNEUR ».**